

# Le patient au cœur de l'innovation

## Le patient , acteur institutionnel

*Quand le patient participe à la sécurisation du circuit du médicament*

Docteur S. KUBAS  
L.LEPAREUX, Cadre de santé  
**Centre de réadaptation cardiovasculaire de Bois Gibert**



*Quand le patient participe à la sécurisation du circuit du médicament*

# Problématique

# Le Centre Bois Gibert

## Centre de Soins de suite et réadaptation cardiovasculaire 4 unités fonctionnelles (92 lits, 15 places)

*Réadaptation cardiovasculaire (patients autonomes, Education thérapeutique ++)*

*Soins de suite cardiovasculaires (patients plus dépendants, reprise autonomie)*

*Centre de prévention*

*Cardiologie du sport*

**PUI sur place, piluliers préparés de façon individuelle**

# Le Centre Bois Gibert

Centre de Soins de suite et réadaptation cardiovasculaire  
4 unités fonctionnelles (92 lits, 15 places)

*Réadaptation cardiovasculaire (patients autonomes, Education thérapeutique ++)*

*Soins de suite cardiovasculaires (patients plus dépendants, reprise autonomie)*

*Centre de prévention*

*Cardiologie du sport*

**PUI sur place, piluliers préparés de façon individuelle**

# Sécurisation du circuit du médicament en SSR, une contradiction ?



Autonomisation du patient  
Education thérapeutique

Exigences réglementaires

# Règlementation

- *L'arrêté du 6 avril 2011 relatif au Management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé visant à améliorer la prévention des erreurs médicamenteuses chez les patients hospitalisés*
- **Règle des « 5 B »**
  - Bon médicament*
  - Bon dosage*
  - Bonne modalité d'administration*
  - Bon moment*
  - Bon patient*
- **Certification HAS V2014**

# Education thérapeutique

- Aider les patients à **acquérir ou maintenir les compétences** dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique
- **Partie intégrante** et de façon permanente de la prise en charge du patient
- **BUT : Aider le patient (sa famille) à comprendre sa maladie et son traitement, assumer ses responsabilités dans sa propre prise en charge, dans le but de l'aider à maintenir et améliorer sa qualité de vie**

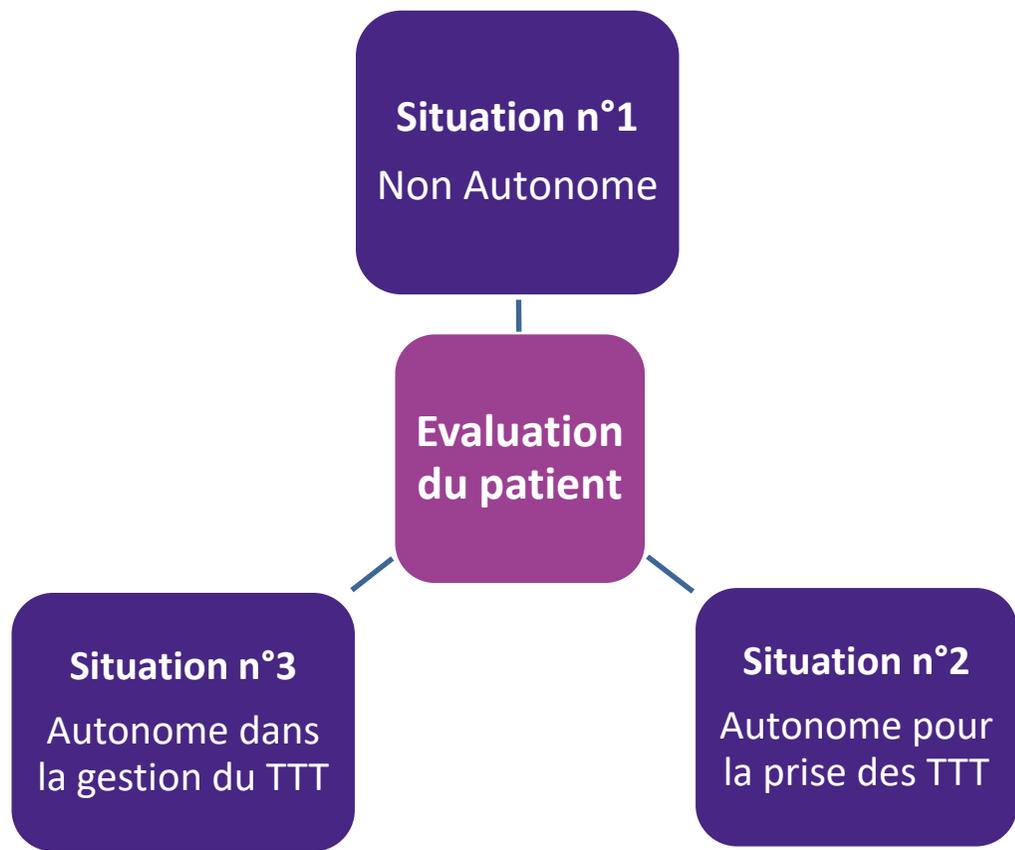
*Quand le patient participe à la sécurisation du circuit du médicament*

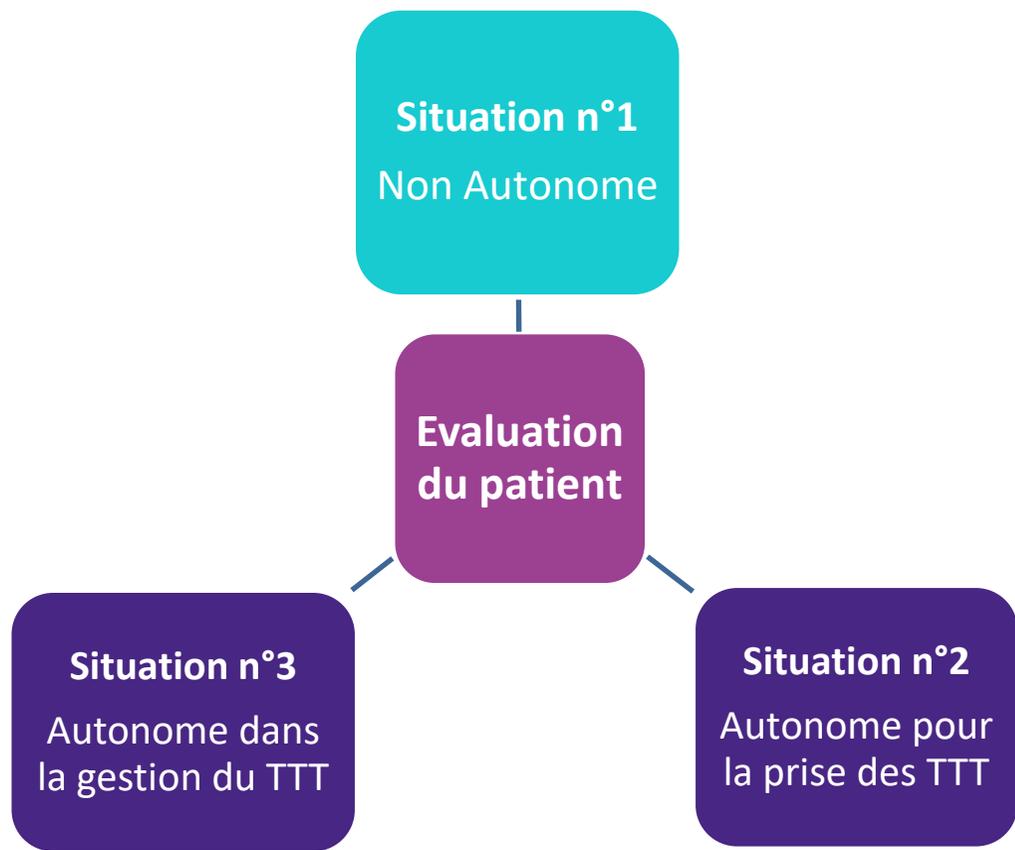
# Présentation du circuit du médicament à Bois Gibert

# Entrée du patient

- **Conciliation médicamenteuse**  
ébauchée par le médecin
- **Explication du circuit du médicament**  
par le médecin et l'IDE
- **Evaluation de l'autonomie prévisible**  
du patient à gérer son pilulier par le  
médecin puis par l'IDE







# Patient non autonome

PUI

- Pilulier préparé par la PUI

IDE

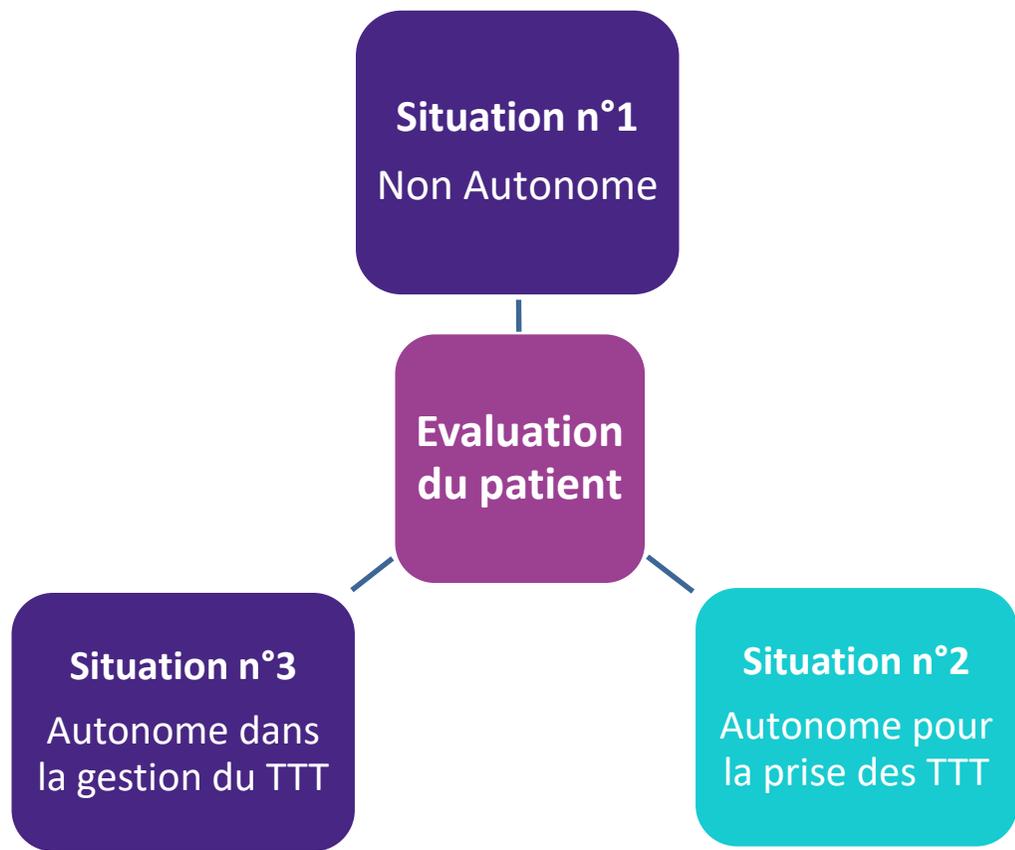
- Vérification du pilulier par l'IDE de nuit

IDE

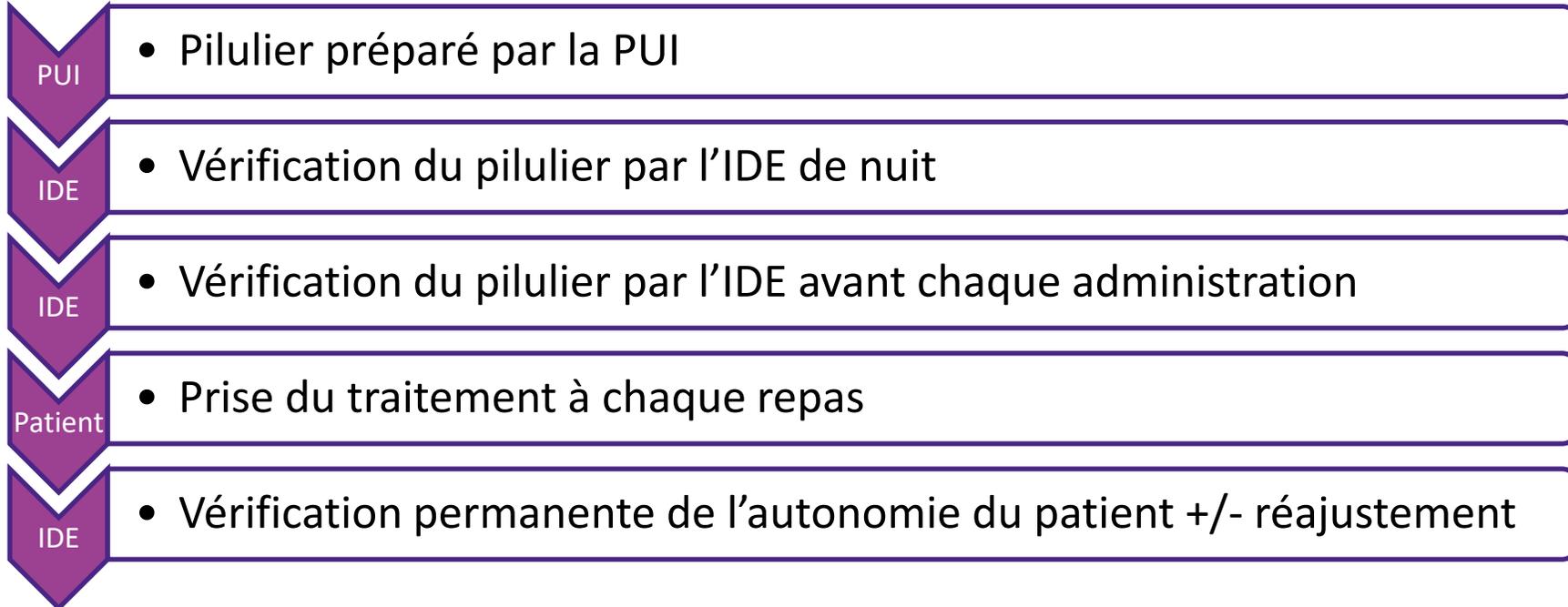
- Vérification du pilulier par l'IDE avant chaque administration
- Vérification de la prise des traitements

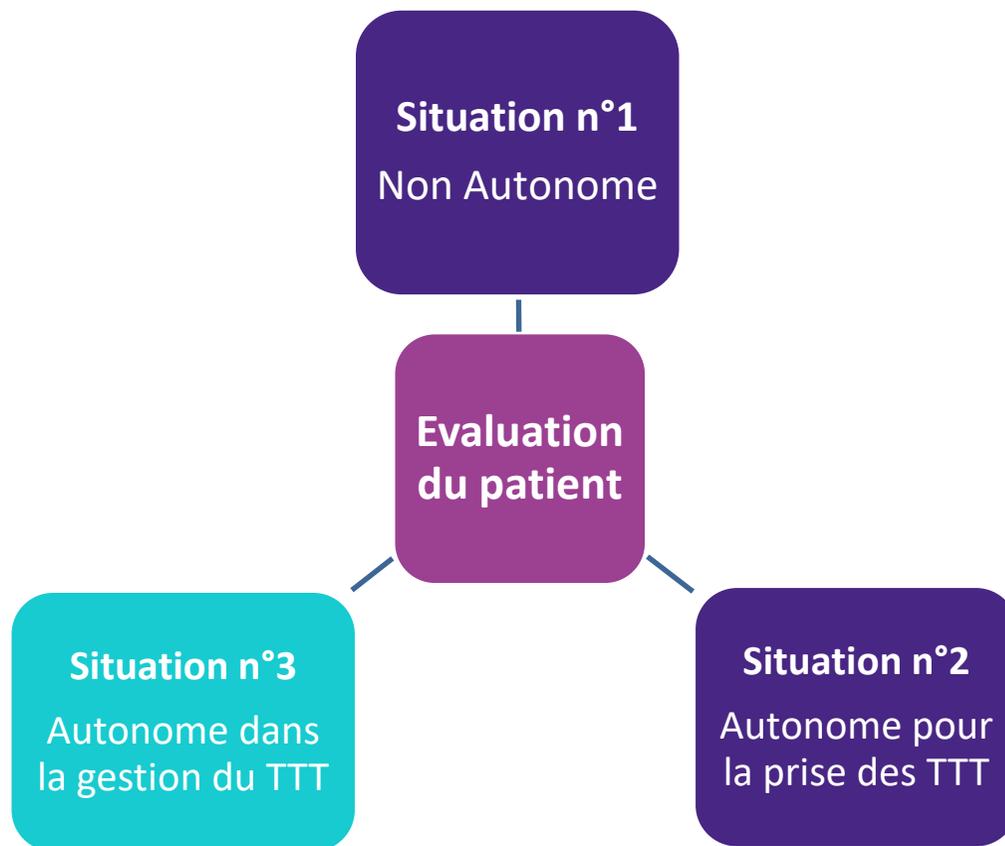
IDE

- Vérification permanente de l'autonomie du patient +/- réajustement



# Patient autonome pour la prise des traitements





# Contrat d'observance

→ Engagement du patient à vérifier l'exactitude de son traitement tout au long du séjour et à signaler, le cas échéant, toute erreur.

Le patient se voit alors confier son pilulier pour la journée accompagné de l'ordonnance en cours

**CENTRE BOIS-GIBERT**

CONTRAT D'OBSERVANCE

Je soussigné(e)..... hospitalisé(e) au Centre de Réadaptation Cardiovasculaire Bois Gibert, accepte de recevoir mon pilulier pour 24 heures et de gérer moi-même la prise de mes médicaments aux différentes heures de la journée comme indiqué sur la prescription médicale.

Je m'engage à signaler et à rapporter à l'infirmierie les traitements que je n'aurais pas pris en spécifiant les raisons de la « non prise ».

Je m'engage à signaler à l'infirmierie toute discordance entre les traitements présents dans la boîte et ceux inscrits sur la prescription avant toute prise de traitement. De la même façon, en cas d'incompréhension, je me rends à l'infirmierie avant toute prise de traitement.

Lors de toute injection, je m'engage à rappeler mon nom, mon prénom et mon numéro de chambre. Je m'engage à signaler mes allergies éventuelles.

Avant de me rendre à l'infirmierie je vérifie sur l'ordonnance de mon pilulier le médicament prévu dans « Prescriptions injectables » que l'infirmière va m'administrer.

En cas de sortie en permission, je m'engage à prendre les médicaments qui me seront remis accompagnés d'une copie du traitement. Je confirmerai à l'infirmier(e), lors de mon retour au Centre la prise effective de mon traitement et lui signalerai tout problème survenu au cours de cette permission.

Fait à Ballan-Miré,  
Le :  
Signature IDE:

Signature médecin:                      Signature Patient:

Centre Bois-Gibert                      Livret d'accueil des patients                      juillet 2010

# Patient autonome dans la gestion du traitement

PUI

- Pilulier préparé par la PUI

IDE

- Vérification du pilulier par l'IDE de nuit et distribution du pilulier en chambre

Patient

- Vérification du pilulier par le patient avant chaque prise

Patient

- Déclaration d'erreur par le patient

IDE

- Vérification permanente de l'autonomie du patient +/- réajustement

# Outils à disposition du patient

## La méthode de vérification des médicaments

CENTRE BOIS-GIBERT ORION – Analyse systémique

MUTUALITÉ FRANÇAISE  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES

### Une erreur est toujours possible Comment vérifier vos médicaments ?

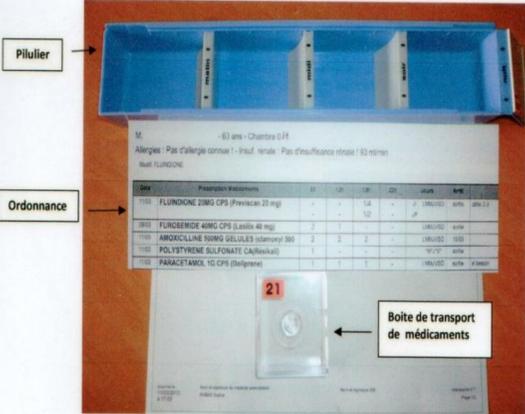


**1. A CHAQUE PRISE (matin, midi, soir, coucher) :**  
Vérifiez qu'il s'agisse bien de votre :

- Nom et prénom (attention aux homonymes)
- Numéro de chambre
- Age

**2. POUR CHAQUE MEDICAMENT :**  
Vérifiez :

- Le nom du traitement
- La quantité
- L'heure de la prise: 8 h matin 12 h midi 19 h soir 22 h coucher
- Le jour de la prise :  
LM MJ VSD ⇨ initiales des jours de la semaine où vous devez prendre le traitement  
JI ⇨ dose des jours impairs / JP ⇨ dose des jours pairs  
\* ⇨ ne pas prendre le traitement concerné ce jour
- La date d'arrêt
- Les remarques



**Pilulier**

**Ordonnance**

**Boîte de transport de médicaments**

**SI VOUS CONSTATEZ UNE ANOMALIE**  
**Ne cherchez pas une explication. NE PRENEZ PAS LE TRAITEMENT.**  
Renseignez le formulaire de **déclaration d'erreur médicamenteuse** à votre disposition et remettez-le à l'infirmière.

Membre de  
**vyv**  
care

MFI/Centre Bois-Gibert/CREX/mars 2013

# Outils à disposition du patient

## La Déclaration d'erreur médicamenteuse

**DECLARATION D'ERREUR PAR LE PATIENT**

Partie réservée au <b>PATIENT</b>		Cadre réservé à l' <b>Infirmière</b>
Date :	Heure :	<b>Action corrective :</b>
Nom :	Prénom :	
N° de chambre :		
<b>ERREUR CONSTATEE :</b> <i>(cocher la case correspondante à l'erreur et remplir les →)</i> <input type="checkbox"/> <b>Matin</b> <input type="checkbox"/> <b>Midi</b> <input type="checkbox"/> <b>Soir</b> <input type="checkbox"/> <b>Coucher</b> <input type="checkbox"/> <b>erreur de médicament</b> → médicament dans le pilulier : → dosage : → médicament sur ordonnance : → dosage : <input type="checkbox"/> <b>erreur de dosage</b> → médicament : → dosage dans le pilulier : → dosage sur ordonnance : <input type="checkbox"/> <b>médicament en trop</b> → médicament : → dosage : <input type="checkbox"/> <b>médicament manquant</b> → médicament : → dosage : <input type="checkbox"/> <b>mauvaise répartition dans le pilulier</b> Décrire l'erreur :  <input type="checkbox"/> <b>autre</b> Décrire l'erreur :		
		<b>Suggestion pour éviter la récurrence :</b>
		<b>Nom de l'IDE :</b>
		<b>Signature :</b>

Une fois renseigné, ce formulaire doit être placé par l'IDE dans la bannette « Erreur médicamenteuse » destinée au CREX et un formulaire vierge doit être replacé dans la chambre du patient.

MPII/Centre Bois-Gibert/CREX(mars 2013)/janvier 2016

# Outils à disposition du patient

Des comprimés reconditionnés, sur-conditionnés ...



# Outils à disposition de l'IDE

Création d'actes IDE à valider dans le DPI pour sécuriser le circuit

- Vérification du pilulier par l'IDE
- Distribution du pilulier en chambre par l'IDE de nuit
- Vérification du retour du pilulier à 20h
- Traçabilité de toute modification de prise dans le DPI

CES ÉLÉMENTS PERMETTENT D'ÉVALUER, INDIRECTEMENT, LA PRISE DES TRAITEMENTS

# Et en permission ?

- Patient autonome

Cf contrat d'observance

- Patient non autonome

→ Signature d'un tiers accompagnant attestant la vérification des traitements et de leur prise

**CENTRE BOIS-GIBERT**

CONTRAT D'OBSERVANCE

Je soussigné(e)..... hospitalisé(e) au Centre de Réadaptation Cardiovasculaire Bois Gibert, accepte de recevoir mon pilulier pour 24 heures et de gérer moi-même la prise de mes médicaments aux différentes heures de la journée comme indiqué sur la prescription médicale.

**Je m'engage à signaler et à rapporter à l'infirmier les traitements que je n'aurais pas pris en spécifiant les raisons de la « non prise ».**

**Je m'engage à signaler à l'infirmier toute discordance entre les traitements présents dans la boîte et ceux inscrits sur la prescription avant toute prise de traitement. De la même façon, en cas d'incompréhension, je me rends à**

En cas de sortie en permission, je m'engage à prendre les médicaments qui me seront remis accompagnés d'une copie de l'ordonnance. Je confirmerai à l'IDE, lors de mon retour au centre la prise effective et signalerai tout problème

et lui signalerai tout problème survenu au cours de cette permission.

Fait à Ballan-Miré,  
Le :  
Signature IDE:

Signature médecin:      Signature Patient:

Centre Bois-Gibert      Livret d'accueil des patients      juillet 2010

*Quand le patient participe à la sécurisation du circuit du médicament*

## Evaluations

# Evaluation du patient

- **Permanente avec modification du circuit d'autonomie si besoin**
- **En cas d'erreur constatée** → vérification avec l'IDE pour confirmer ou non l'erreur (problème de compréhension de l'ordonnance, ordonnance non à jour ...)
- **Audit interne** concernant le comportement des patients +/- réajustement si besoin

# Evaluation du patient : l'audit interne

- 1 fois par an – période de 6 mois – 2<sup>ème</sup> semaine d'hospitalisation
- **15 Juin 2018 – 15 décembre 2018**
- **383 questionnaires distribués, 368 remplis.**

91% des patients vérifient la conformité du pilulier à l'ordonnance

91% des patients appliquent l'identitovigilance au moins 1 fois par jour

4% de patients ont déjà trouvé une erreur dans le pilulier

100% des patients sont d'accord pour continuer à gérer leur traitement de cette façon pendant le séjour

# Evaluation du circuit

- **Evaluation des pratiques professionnelles**
  - Nombre de déclarations d'erreur par le patient / nombre total de FEI relatives au circuit du médicament
- **CREX** si besoin
- **Diffusion auprès de l'OMEDIT Centre** → Groupe de travail HAS
- **Label 2018 « droit des usagers de la santé »**
- **Poster commenté** au Congrès du Groupe Exercice réadaptation Sport et Prévention de la SFC en 2017
- Pratique identifiée comme remarquable **V2014** (argumentaire ++)

# Conclusion

- **Circuit novateur permettant de concilier éducation et sécurité**
  - **Nécessite l'implication quotidienne de l'équipe dans ce processus, à toutes les étapes de la démarche**
  - **Evaluation permanente car le risque zéro n'existe pas**
  - **Satisfaction du patient de participer à la démarche**
- **Le patient est acteur de sa prise en charge**
- **Il se sent apte à gérer son traitement à la sortie**



## Docteur Sophie KUBAS

02-47-48-74-75

skubas@boisgibert.net